

SEANCE DU 17 MARS 2015

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce premier conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la syndique,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
La presse et le public

▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excusés :

Membres excusés :	M. Daniel Bouvier
	M. Gilles Dascher
	M. Yves De Garrini
	M. Olivier Krähenbühl
	M. Jean-Jacques Moser
	M. Fernand Veluz

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

40 membres présents
6 membres excusés
0 membre non-excuse

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24
Le nombre de conseillers présents est de 40
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 39

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 09 décembre 2014

N'ayant pas reçu de modification, la présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 09 décembre 2014.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 09 décembre 2014 par :

30 voix pour
0 voix contre
10 abstentions

La présidente passe ensuite à la lecture concernant la correspondance du conseil communal et les informations du bureau du conseil.

▪ **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la présidente**

Communication de la présidente :

La présidente a reçu une lettre de M. Gilles Dascher concernant le préavis N° 05/2015 et informe que cette dernière sera lue durant le traitement du préavis.

Information de la présidente :

Le Préfet, M. Deriaz, nous a rendu visite le 15 janvier pour sa visite annuelle des communes. Un moment très convivial, M. Deriaz est une personne qui a des ressources inépuisables, riche d'une grande expérience et à réponse à toutes nos questions. Nous avons reçu ses félicitations sur la bonne tenue du bureau en général, aussi bien sur nos documents que sur la rédaction des PV. Il a tenu aussi à relever l'importance de l'art. 55 concernant la récusation. Lors du traitement du Préavis N° 05/2015, je reviendrai sur cet article.

La présidente n'a plus de communication ni d'information, elle passe la parole à la municipalité pour ses informations, sans discussion, ni vote.

▪ **Informations de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

Mme Cornélia Gallay, syndique

Information sur l'administration : Depuis le 1^{er} janvier, nous avons le plaisir d'avoir une nouvelle secrétaire municipale, Mme Laurence Gilardi, qui s'est déjà très bien intégrée. Mme Laurence Gilardi, présente dans la salle se lève afin de se présenter.

Elections d'un conseiller municipal : les 2 candidats qui s'étaient déjà présentés se sont réinscrits pour le 2^{eme} tour. M. Dominique Gafner est présent dans la salle. La municipalité n'a pas souhaité prendre position. Les deux candidats ont des qualités et nous laissons donc le choix à la population de voter.

Information sur l'arrivée de la nouvelle rame du NStCM. Cette rame est la première des quatre qui doivent arriver cette année. La société Stadler en Thurgovie les a construites. Cette rame est arrivée par route en deux moitiés, vendredi dernier. Elles sont surbaissées donc fonctionnelles pour les handicapés et sont équipées de premières classes. Elles vont avoir 6 mois d'essais, raison pour laquelle leur mise en service ne sera effective que pour le nouvel horaire 2015-2016. Ces quatre rames sont nécessaires car avec le matériel vieillissant le NStCM a parfois de la peine à avoir suffisamment de wagons.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André.

Mme Danièle André, municipale

La salle de l'ancienne école utilisée pour l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) était trop petite pour accueillir tous les enfants lors de la rentrée d'août dernier. Ceci nous contraint à louer des modules provisoires pour la rentrée scolaire 2015. Ils seront installés dans la cour de l'école Jean-Jacques Rousseau. Ces modules seront également utilisés par l'école qui se trouve à l'étroit à certains moments de la journée puisque l'intégration des élèves à besoins particuliers dans les classes nécessite la présence de spécialistes qui prennent en charge des élèves individuellement ou par groupes. Le seul local à disposition est la salle des maîtres et cette dernière ne suffit pas pour répondre à la demande.

Chaque année, une opération coup de balai est mise sur pied pour nettoyer les pâturages dans la région de la Givrine. Comme l'an dernier, une journée citoyenne sera organisée pour les élèves de 7^{ème} année de l'établissement de Genolier, le mardi 28 avril. Pour encadrer les 5 classes concernées, nous avons besoin de l'aide des habitants de la commune. Un appel sera lancé via le journal et le site de la commune.

La présidente remercie Mme Danièle André et passe la parole à M. Pierre Graber.

M. Pierre Graber, municipal

La gestion des déchets. Il y a eu un problème juridique avec une personne du village. Nous nous sommes aperçus que dans le règlement et la directive il y avait une différence de phrase. Pour l'art. 7 du règlement al. 2, « les bâtiments de plusieurs logements peuvent être équipés, selon la directive communale, de conteneurs d'un type défini par la municipalité. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes sont retirés après avertissement au contrevenant », dans la directive il était marqué « les immeubles locatifs importants doivent disposer... » nous avons donc changé le doivent en peuvent. Je vais juste vous raconter ce qui s'est passé avec cette personne. Elle a exigé de faire installer des conteneurs 800 litres dans l'immeuble qui se situait juste à 100 mètres d'un éco-point. Nous avons trouvé que ceci était un gaspillage d'argent que d'aller vider ces conteneurs. Nous avons l'autorisation de changer la directive simplement en vous le mentionnant et n'avons pas besoin de le faire repasser au conseil, ce qui n'est pas le cas pour le règlement.

La commune va s'engager activement dans la formation des apprentis. Nous cherchons deux apprentis, un employé de commerce qui sera formé par Mme Laurence Gilardi, notre nouvelle secrétaire municipale et un apprenti agent d'exploitation qui fera sa formation à cheval entre la voirie, le Vallon et la déchèterie. M. Arnaud André sera en charge de sa formation. Nous sommes en train de collecter les offres, si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, pour autant qu'il soit domicilié sur la commune ou sur la ligne du train.

Bilan hivernal. Concernant le déneigement, l'hiver fut court mais intense. Nos équipes de déneigement ont fait un travail magnifique et je vous demanderais de bien vouloir les applaudir. Nous avons rarement eu 1m30 de neige en une fois, tout le monde a pu aller travailler ce jour-là, c'est méritoire.

Notre nouvelle fraiseuse a été testée. Son coût était de CHF 220'000.-, elle fonctionne magnifiquement bien.

La voirie a fait du très bon travail cette année, il y a eu très peu de plaintes.

Les dégâts sur les routes sont importants, ceci dû à l'enneigement. Je me félicite d'avoir mis un peu plus d'argent sur le budget pour réparer les routes.

Pour le sport, le ski de fond. La saison va se terminer le week-end prochain, il commence à faire trop chaud et il devient compliqué de damer les pistes. Pour les raquettes, certains chemins ont été damés, pour détendre un peu l'atmosphère, j'ai mis le commentaire d'un utilisateur de raquettes, qui a fait le cheminement entre le « Vieux Château et la Givrinerie en passant par le gazoduc. Il se plaint que le gazoduc était trop bien damé. Il dit, je cite : « en effet sur cette partie-là (le Gazoduc), une bonne paire de chaussure de ville suffit amplement. Dépassé par les piétons, je me suis senti aujourd'hui comme les sportifs palmés aux pieds dans sa baignoire. Sinon, jusque-là, St-Cergue-Archette, le tracé est magnifique. Alors pour l'année prochaine un peu d'imagination merci d'avance ». Je dirais que l'imagination c'est à lui d'en avoir car en raquettes on peut aller n'importe où dans la nature, il n'est pas obligé de suivre le tracé.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard, municipal

Quelques mots sur différents sujets. Premièrement l'ASIGE, durant son conseil intercommunal du 11 février 2015, l'ASIGE, qui a repris le nouvel UAPE de Trélex- Il s'agit là d'un engagement du regroupement scolaire pour mettre en place les structures scolaires qui sont nécessaires et qui sont demandées par la nouvelle configuration HARMOS.

Nous aimerions intervenir sur la zone artisanale. Vous le savez, depuis de nombreuses années nous cherchons avec beaucoup d'efforts une extension de la zone artisanale, sachant que celle située au Crevas-Tsevaux, n'est pas envisageable. Nous serions en zone de protection des sources du Montant – S2. La deuxième raison est que l'extension se ferait sur une zone non constructible et incompatible avec l'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), qui exige la surface totale des zones à bâtir soient compensée.

Les propositions faites par le Service du Développement du Territoire sont inacceptables à l'exception du plat d'Arzier.

Nous avons aussi reçu le relevé des dangers naturels répertoriés sur le territoire communal. Le relevé reçu correspond aux discussions que la commune a eues avec le Canton sur ce sujet. Certains endroits sont classés comme pouvant être « à risque ». Comme sous les roches qui est l'endroit principal. D'ici la fin de la législature la commune va entreprendre des démarches pour sécuriser ce lieu. La municipalité va publier et envoyer des courriers aux intéressés.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe au point suivant.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente informe qu'un scrutateur nous signale que le nombre de conseillers présents est de 41 (et non pas 40), cette correction est due au rajout de la dernière personne arrivée. Donc après correction nous sommes :

**41 membres présents
6 membres excusés
0 membre non-excuse**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24
Le nombre de conseillers présents est de 41
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

La présidente a reçu de la part de la municipalité une demande tout-à-fait justifiée. Nous allons noter à l'ordre du jour un point supplémentaire. Point N° 04 le Préavis N° 04/2015 qui sera lu par M. Pierre Graber, municipal et son rapport qui sera lu par la commission d'urbanisme. Ainsi le Préavis N° 05/2015 passe au point N° 05. Lors du traitement du document, la secrétaire vous distribuera le préavis ainsi que le rapport de la commission.

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour par :

**39 voix pour
0 voix contre
1 abstention**

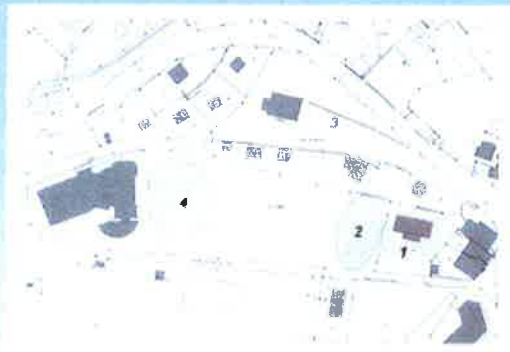
▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Préavis N° 01/2015 – Demande de crédit de CHF 1'068'000.- (TTC) destiné à financer les frais d'études jusqu'au crédit de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une école, une UAPE, un parking sous-terrain et une centrale de chauffage à distance à bois.

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole. Il nous montre un slide (photo ci-dessous).

Préavis 1 - Etude nouvelle école Etude d'implantation



Communauté d'Agglomération - Vallée de la Vienne
Mairie de Saint-Cyprien

Le préavis vous a été déjà présenté en décembre 2013, nous avons un besoin urgent d'une UAPE et d'une école pour les enfants. Nous avons déjà commencé à dépenser un peu d'argent pour cette étude. Vous pouvez voir à l'écran que nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier l'emplacement de cette nouvelle école. Nous voulions qu'elle soit au centre du village et plus à Basse-Ruche, on nous a proposé quatre endroits différents, l'école J.-J. Rousseau, la place de jeu, la voirie et devant le Vallon.

La première solution serait à la place de l'école J.-J. Rousseau, cela voudrait dire qu'il faudrait détruire l'école actuelle puis mettre des portacabines durant trois ans pour les élèves. Nous avons déjà des portacabines pour l'UAPE, cela deviendrait un vrai camping, cette solution est abandonnée.

La deuxième solution serait à la place de jeux, cette place a coûté relativement chère ce serait dommage de devoir la détruire.

La troisième solution serait à côté de la voirie, nous avons trouvé que cela ne serait pas optimum de la mettre en pleine circulation au milieu de deux parkings, pour faire jouer les enfants au milieu des voitures, cette solution ne nous a pas convaincu.

La quatrième solution serait devant le Vallon. Elle permettrait d'avoir d'énormes synergies entre le Vallon et l'école. Cette école est prévue pour de petits enfants (4, 5, 6 et 7 ans) donc le fait de pouvoir traverser pour aller au Vallon pour la cantine ou la gym serait un grand avantage, d'autres avantages sont cités dans le préavis dont des économies de moyens pour les employés (nettoyages etc.)

Nous nous sommes penchés sur le long-terme, cette vision nous l'avons dans le sens où étant donné que nous avons abandonné le projet de la patinoire, malheureusement il y avait un parking qui disparaissait avec, donc nous avons inclus un parking sous-terrain dans le trou du Vallon trou et construire l'école par-dessus. Si l'on fait un parking sous-terrain et que cela serve de base pour l'école, l'école serait modulaire, elle comporterait 5 classes au début, avec la possibilité d'agrandissement par module.

Notre chauffage à distance actuel pollue énormément malheureusement, nous devons lui adjoindre un filtre à particules, qui serait de la taille d'une chaudière. Etant obligé de déplacer cette chaudière nous nous sommes dits que cela permettrait de mettre ce filtre à particules ainsi que des accumulateurs de chaleur très utiles pour l'été, car l'été nous fonctionnons principalement avec du mazout. Si l'on pouvait accumuler la chaleur, la nouvelle chaudière pourrait fonctionner à 60% et accumuler la chaleur pour chauffer l'eau des boilers des clients du chauffage à distance situé autour de la place du village.

Le point important étant l'argent, ce projet va beaucoup plus loin que le 1^{er} soumis. Nous allons jusque dans la phase d'exécution, d'où la somme demandée. Le coût de l'école avec le parking et le chauffage reviendrait environ à CHF Mio 8, il y aurait environ CHF 600'000 pour l'étude de l'école, CHF 240'000.- pour l'étude du parking et CHF 160'000.- pour le chauffage à distance. C'est un gros montant mais ce n'est plus du tout la même chose que lors du 1^{er} préavis, nous allons beaucoup plus loin dans les études. Après ce préavis nous aurons encore certainement un autre préavis et ce sera terminé.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission des finances

M. Gilles Tirvaudey, prend la parole

Il y a eu une année de travail de fond qui a permis à la municipalité de présenter un projet clair et mettre en évidence l'opportunité de réaliser trois projets importants pour la commune. Le montant est conséquent mais c'est un engagement fort pour aboutir à la réalisation de ces trois objets. Dans le fond, même si les trois objets sont perfectibles, c'est finalement la suite des études qui permettra de trouver les meilleures solutions pour mettre en œuvre ces différents objets. Le cadre est bien déterminé, les objectifs sont bien ciblés, la commission des finances recommande d'approuver ce préavis tel que présenté.

La présidente remercie M. Gilles Tirvaudey et donne la parole à la commission ad'hoc

Mme Christiane Maillefer, prend la parole

La commission ad'hoc s'est réunie avec M. Pierre Graber, municipal et Mme Maria Guichard, présidente du conseil communal. A cette occasion M. Pierre Graber nous a encouragé à aller dans le détail et à apporter nos idées dans la discussion, raison pour laquelle vous avez un rapport de la commission avec des niveaux de détails assez différents selon les thèmes et les chapitres. La commission ad'hoc encourage le conseil d'accepter le préavis tel que présenté et nous nous tenons à disposition pour répondre à des questions.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et informe avoir reçu un amendement au préavis. La présidente lit l'amendement :

« Demande que des études de variantes d'implantation du parking et du chauffage à distance soient révisées durant la phase II, étude préliminaire »

La présidente donne la parole à Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier

Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier prend la parole

Cet amendement n'est pas là pour bloquer le préavis et l'avancement du projet. C'est un projet de longue haleine et nous avons besoin des infrastructures telles que l'école, le chauffage à distance, l'UAPE et le parking. Cependant, nous voulons insister sur le fait d'élargir l'implantation, particulièrement dans le cadre du parking. Car ce parking souterrain serait au fond du Vallon et donc au niveau des circulations, ce qui pourrait poser problème. Nous voulons profiter de ce crédit d'étude complet pour aboutir à la pose de la première pierre et pour aborder toutes les éventualités sans reprendre les termes de la commission de finances. En page 4 des recommandations, il est mentionné qu'il y a reconsidération de l'emplacement du parking particulièrement. Je le répète, il ne s'agit pas d'arrêter ce projet ni de bloquer ce préavis mais de l'élargir au niveau de l'orientation du parking.

La présidente informe procéder de la manière suivante. Nous allons passer à la discussion sur l'amendement puis à la discussion sur le préavis N°01/2015, ensuite nous passerons au vote sur l'amendement et selon le résultat nous le rajouterons au préavis qui sera voté par la suite.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

M. Pierre Graber, municipal revient sur l'amendement. La somme demandée correspondant à une étude d'un parking ici au Vallon et non pas ailleurs dans le village. Ce parking doit servir de base de l'école, cela doit être la fondation de l'école, il est absolument exclu que ce parking que l'on étudie soit situé ailleurs. Si cet amendement passe cela veut dire qu'il faudra faire un autre projet, nous devons faire l'école sans parking dessous et dans un deuxième temps nous devons faire un autre projet pour un parking. Pour renforcer ce préavis n'oubliez pas que ce parking est nécessaire, nous avons besoin de 12 places pour les enseignants. Imaginez si l'on ne fait pas ce parking nous serions obligés de prendre ces 12 places sur le parking à Sy-Vieuxville au village qui a 60 places. Certains matins de semaine il y a déjà 30 voitures, utilisées probablement par des résidents n'ayant pas de parking.

Ce nouveau parking est urgent. C'est un parking qui n'est pas vraiment destiné aux commerces, car les gens qui vont à la poste par exemple se garent plutôt vers le Rando-Burger et non sur la place Sy-Vieuxville.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Paul Ménard, municipal

Q : **M. Paul Ménard, municipal demande à la présidente**

Vous nous avez lu l'amendement mais quel est le texte qui devrait être modifié?

R : **La présidente répond que** si cet amendement passe ce soir il sera rajouté dans les conclusions à la suite de « ...d'autoriser la municipalité à démarrer le bâtiment scolaire et d'inclure le texte proposé par l'amendement.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Il y a deux étapes à franchir successivement. Le préavis comme il a été analysé par la commission des finances prévoit le parking sous l'école et non pas dans une des autres zones. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une fois l'école construite, l'école actuelle J.-J. Rousseau ne sera plus utilisée, le bâtiment est en très mauvais état; et rien n'empêcherait, en cas de besoin, de faire un parking supplémentaire et de l'inclure dans cette zone-là qui serait plus propice pour l'accès aux commerces.

De manière à aller de l'avant avec le projet d'école et ce qui a été préparé, je voudrais proposer de refuser l'amendement et de demander à son auteur de faire une motion pour la municipalité, de manière à utiliser l'autre zone une fois que les travaux seront faits, s'il y a besoin d'un parking supplémentaire.

Je vous rappelle que, si le préavis est accepté ce soir, cela veut dire que l'on va aussi accepter le crédit de construction de l'école (CHF Mio 8). L'école sera ensuite vendue à l'AISGE, qui a déjà donné son accord, le parking s'autofinancera par lui-même et que les frais effectifs à la charge de la commune seront essentiellement pour la mise à niveau du chauffage à distance. Gardez aussi à l'esprit que le crédit de construction sera présenté dès que l'étude sera terminée.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à la commission ad hoc

M. Frédéric Flück prend la parole

Je rebondis sur le point de M. Denis Berger. Il a raison de mentionner que malgré la réalisation d'un parking sous l'école il pourrait y avoir une autre nécessité d'étudier un projet pour un autre parking, ailleurs dans le village, peut-être avec une utilisation plus ciblée pour le village, les commerces et le tourisme. Ce serait une bonne possibilité d'imposer ou de demander à la municipalité une motion afin d'étudier, en temps voulu, un autre parking. La municipalité nous présente, sous l'école, un parking du village public, qui serait aussi utilisé pour les enseignants. Nous avons l'impression, tel qu'il est présenté, que ce parking sera LE parking du village que l'on doit réaliser sous l'école ce qui exclurait un autre progrès. Par cet amendement, il est demandé d'avoir la certitude qu'un parking sous l'école soit opportun. S'il est attribué à l'école exclusivement et non pas au village, c'est un autre problème ce n'est plus LE parking du village et là cela pourrait fonctionner. Je pense qu'il y a une précision à faire sur l'attribution de ce parking de la part de la municipalité.

La présidente remercie M. Frédéric Flück et passe la parole à M. Antoine Brawand

M. Antoine Brawand prend la parole

Je ne m'oppose pas à la construction de ce parking en particulier, cependant il me semble que nous parlons beaucoup de parking ces jours, avant de poursuivre ce type de débats, il faudrait une étude sur la mobilité. Je vous rappelle que nous avons un train, il faut peut-être prévoir un système de navettes, qui permettrait à un certain nombre de personnes de se déplacer sans forcément utiliser leur voiture, ceci s'adresse aussi aux enseignants.

La présidente remercie M. Antoine Brawand et passe la parole à M. Georges Chatelain

M. Georges Chatelain prend la parole

Une remarque concernant l'emplacement 4. Il faut faire attention car il y a un déversoir de crue de la route cantonale en dessus qui déverse son eau juste en amont de l'ovale N° 4. En cas de forte pluie, les eaux descendent dans cette cuvette. Au printemps, nous constatons qu'il y a souvent un lac au milieu du terrain. Il faudra, peut-être, prendre en considération l'étanchéité, voir même, de prévoir éventuellement une pompe de relevage si le parking est construit.

La présidente remercie M. Georges Chatelain et passe la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

Une question à la commission des finances. Je n'ai pas compris le texte, quand je lis « ...il y a des recommandations... » « ... ainsi la commission des finances recommande que dans les études d'avant-projet soit pris en compte l'éventuelle reconsidération de l'emplacement du parking afin de remédier au ... », je me dis qu'avec cet amendement nous allons dans la direction de la recommandation de la commission des finances, ce n'est pas une reconsidération complète mais c'est une réflexion aussi qui peut avoir comme objet la circulation au niveau de ce parking, non pas d'avoir zéro parking sous l'école mais plutôt de réflexion sur où vont se parquer les gens et d'avoir ça dans l'avant-projet.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

J'aimerais aussi rebondir sur quelque chose que j'ai lu dans le rapport de la commission des finances. Nous parlons de travaux d'excavation importants si l'on fait le parking sous l'emplacement numéro 4. Cela dépend comment on voit les choses, car si l'on fait l'école un peu en retrait pour se laisser de la place pour les manifestations, entre le vallon et l'école, nous nous trouvons au-dessus de la partie vide donc il n'y a presque pas de travaux d'excavation à faire, au contraire, le parking servirait justement à remonter au niveau voulu. Quand nous parlons d'une entrée et d'une sortie éloignée du réseau routier existant, avec la commission ad hoc nous ne nous sommes même pas posé la question de passer du côté des pistes de ski/pistes de luge, ce qui serait totalement aberrant, l'idée dans notre rapport était d'arriver par le parking Sy-Vieuxville actuel et de ne rien changer à la disposition des pistes et du terrain actuel en bas. Je pense que nous pourrions même sauver la piste de luge en la faisant repartir un peu plus loin depuis le parking qui servirait de base. Effectivement, un parking plus près du village pourrait être intéressant pour les raisons citées, pour les commerces mais le parking sous l'école ne présenterait pas les problèmes dont on a parlé notamment dans ce rapport.

La présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à M. Gilles Tirvaudey

M. Gilles Tirvaudey prend la parole

Dans les documents qui nous ont été présentés, c'est un fait que l'école et le parking venaient pratiquement contre le sol du Vallon. L'opportunité et la suite des études montreront si il y a une possibilité de déplacer le parking un peu plus loin de manière à pouvoir limiter les excavations, au niveau aussi des entrées et sorties du parking afin de limiter d'aller sur les pistes de luge et de ski. C'est pour cela qu'il y a eu cette remarque au niveau du préavis, maintenant l'étude doit se faire pour trouver la meilleure solution à mettre en œuvre.

La présidente remercie M. Gilles Tirvaudey

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion sur l'amendement et ouvre la discussion générale sur l'ensemble du préavis.

La présidente passe la parole à Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier

Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier prend la parole

Ayant présenté cet amendement, je trouve qu'il a déjà eu son utilité rien que par la discussion que nous avons eue et par les précisions par rapport à l'utilisation du parking sous-terrain.

La suggestion qui est faite de déposer une motion pour travailler en deux temps, parce que nous avons plus un parking pour des utilisateurs de l'école, des utilisateurs du Vallon qui engendreraient moins de trafic, de va et vient, si ce n'est que je n'ai pas les mêmes réticences par rapport au weekend et qu'il serait utilisé par les touristes. Mais pour aller de l'avant, car je le répète ce n'est pas pour freiner ce projet qui est vraiment indispensable pour la commune et sa population, je propose de retirer cet amendement sur lequel, sinon, nous devrions voter maintenant et de poursuivre la réflexion, comme vous l'avez suggéré M. Denis Berger, avec une motion qui souhaite, dans un deuxième temps avancer dans un parking d'utilisateurs de passage. Ainsi nous pouvons avancer dans ce projet. Ce qui a été relevé par rapport aux problèmes d'eau, de ruissellement et de circulation ainsi que les remarques relevées par la commission ad hoc par rapport à la circulation, je pense que ceci a été entendu par la commune et sera traité, je l'espère, avec le plus grand soin dans la phase d'étude. En l'état, je propose de retirer l'amendement.

La présidente remercie Mme Helfer-Cavillier, prend note du retrait de l'amendement et passe à la discussion sur le préavis N° 01/2015

La présidente donne la parole à M. James Alexander

M. James Alexander prend la parole

Comme le dit le préavis en page 2, les classes seront seulement de niveau 1P à 4P contrairement à la situation actuelle où les enfants de St-Cergue vont jusqu'au niveau 6P avec la situation HARMOS. Nous allons décider d'un projet où il y aura moins d'enfants. Je ne m'oppose pas du tout au projet, je sais que nos écoles doivent être changées dues à leur situation de délabrement mais j'aimerais attirer l'attention de cette assemblée pour que nous décidons de créer une école qui va coûter Mio 8 pour moins d'enfants qu'actuellement. La solution de faire, peut-être, la solution numéro 1 qui est l'école J.-J. Rousseau n'est pas complètement écartée dans la mesure où si nous avons moins d'enfants ils pourraient aller à Basse-Ruche durant la construction de la nouvelle école à J.-J. Rousseau, ceci n'a pas été évoqué. J'insiste sur le fait que, une interprétation relativement psychorigide de HARMOS par l'AISGE, fait que nos enfants dès l'âge de 7 ans et demi prendrons le train relativement tôt, c'est quelque chose dont on ne parle pas du tout dans cette décision et je trouve très désagréable que nos enfants si jeunes doivent déjà prendre le train pour aller au Muids. C'est d'autant plus regrettable que nos élèves à St-Cergue ne soient pas parmi les meilleurs du Canton, quand on regarde les statistiques, le niveau scolaire de St-Cergue n'est pas très bon et je me pose la question si ces déplacements tôt le matin en train ne prêteraient pas le niveau scolaire.

La présidente remercie M. James Alexander et passe la parole à Mme Danièle André, municipale

Mme Danièle André, municipale prend la parole

Concernant le logement des enfants à Basse-Ruche durant la construction à J.-J. Rousseau ceci sera impossible car les élèves vont rester à St-Cergue jusqu'à la fin de la 6P tant que la construction à Le Muids ne sera pas terminée. La vitesse de construction à Le Muids ne sera pas plus rapide qu'à St-Cergue. Si nous construisons à J.-J. Rousseau il faudra loger les élèves des deux écoles. Quant au choix des années d'âges des enfants, ce n'est pas de la compétence du conseil de décider jusqu'à quel âge les enfants restent à St-Cergue mais de la compétence de l'AISGE, par un comité directeur représenté par deux municipaux de chaque commune. Les décisions se prennent dans ces séances avec l'accord de la DGEO, qui veut des regroupements et qui n'aurait pas accepté que l'on ait des enfants de 1P à 6P à St-Cergue. Ils ont accepté que l'on construise une école à St-Cergue parce que notre école est vétuste, mais il n'y a aucune raison que l'on construise une école plus grande à St-Cergue pour garder plus d'élèves parce que nous ne sommes pas du tout dans le bassin versant pour amener des enfants à l'école. Nous devons grouper les enfants pour des raisons pédagogiques. Nous n'allons pas faire monter les enfants de Trélex à St-Cergue, c'est illogique. C'est pour cela que nous avons fait un choix intermédiaire qui est, finalement, à Le Muids, parce que c'est l'endroit, où la commune d'Arzier a du terrain pour la construction d'une école. De

plus, Genolier ne voulait pas rajouter des élèves sur la commune, ils en ont déjà 500 ! Les enfants sont accompagnés dans le train ainsi que sur le chemin de l'école, les risques sont minimes. Avant, les enfants de St-Cergue descendaient déjà en train à cet âge là et je vous assure que les horaires n'étaient pas ce qu'ils sont, il n'y avait pas de natel et finalement tout se passait bien.

La présidente remercie Mme Danièle André et passe la parole à M. Antoine Brawand

M. Antoine Brawand prend la parole

Il me semble que la remarque de M. James Alexander est très importante. Je ne crois pas que l'on puisse simplement oublier ça en disant qu'il y a un comité quelque part qui décide à quel âge on étudie à St-Cergue et à quel âge on descend. Il me semble que ce conseil a le droit d'émettre un certain nombre de vœux et un des vœux serait qu'il devrait émettre une résolution qui serait de demander que les enfants puissent rester à St-Cergue jusqu'en 6P.

La présidente remercie M. Antoine Brawand et mentionne que Mme Danièle André, municipale a été claire sur ce sujet, la décision ne dépend pas de nous, ce n'est pas de la compétence du conseil de décider jusqu'à quel âge les enfants restent à St-Cergue mais de la compétence de l'AISGE par un comité directeur représenté par deux municipaux de chaque commune. Actuellement avec HARMOS nous devons suivre ces directives et pour cela le comité de direction de l'AISGE prend les décisions.

La présidente passe la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Je voudrais répondre à M. James Alexander sur la qualité de l'enseignement à St-Cergue et le fait que nos enfants St-Cerguois seront peut-être à un niveau scolaire moins élevé que ceux de la plaine. L'un des buts d'Harmos et de l'AISGE, est que tous les enfants aient le même enseignement, qu'ils soient dans la même classe avec les mêmes professeurs, qu'il n'y ait pas de différence entre les villages.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Lorsque l'on entend les discussions que cette histoire suscite, on se dit que rien n'est immuable, les politiques scolaires peuvent changer, je pense que c'est un argument de plus pour insister afin que l'école puisse être agrandissable facilement, qu'elle soit pensée dans ce sens dès le départ.

La présidente remercie M. Yvan Demierre et donne la parole à M. Frédéric Flück

M. Frédéric Flück prend la parole

Je voulais ajouter que par rapport aux écoles que nous avons sur la commune, qui se limite finalement à des salles de classes et une salle des maîtres, aujourd'hui les exigences de la LEO sont plus étendues que ça. Elle nous impose pour le même nombre d'élèves des surfaces et des locaux plus nombreux, ceci étant la loi qui le veut et nous ne pouvons pas y échapper. Mme Danièle André peut peut-être ajouter quelques précisions par rapport à l'UAPE, à l'accueil des élèves qui doivent être pris en charge par des spécialistes, il faut le faire sur chaque site d'école, c'est nouveau nous ne connaissons pas ça avant ce qui justifie aussi ce nouveau projet d'école. Mme Danièle André pourriez-vous parler des autres exigences que simplement les salles de classe.

La présidente remercie M. Frédéric Flück et donne la parole à Mme Danièle André, municipale

Mme Danièle André, municipale prend la parole

Nous avons été très explicites dans notre préavis, où il y a une page qui explique ce que l'on attend d'une UAPE. Nous acceptons dans les écoles tous les élèves, cela veut dire qu'il y a beaucoup de monde qui gravite dans ces écoles, c'est-à-dire aussi bien des enfants atteints de surdité, des enfants trisomiques ou encore avec de grosses difficultés d'apprentissage. Il y a des spécialistes à leur côté. Pour vous situer un petit peu ce qui se passe à St-Cergue, nous avons une classe de 20 élèves dont 16 sont suivis par des

personnes extérieures. L'enseignante n'est quasiment jamais seule dans sa classe, parce qu'il y a tout le temps une, voir deux ou, trois autres personnes qui sont là pour s'occuper d'un enfant et c'est un problème pour l'école J.-J. Rousseau.

Quand il y a trois personnes extérieures qui doivent sortir trois ou quatre enfants de la classe, il n'y a pas d'autre solution que de travailler dans les couloirs, ce qui n'est pas optimum vu les couloirs de cette école. Il est prévu dans le projet d'avoir des locaux modulables pour avoir de la place pour accueillir ces gens. Nous avons proposé d'aller au Vallon mais les enfants perdent la moitié du temps de soutien apporté à se promener entre l'école et le Vallon. Vous avez bien fait de ne pas vouloir mon projet en 2013, cela a permis de savoir que nous ne ferions plus la patinoire et de ce fait que nous pouvions approcher l'école du Vallon, ce qui n'était pas envisageable tant qu'il y avait le projet patinoire.

Le souhait de maintenir les élèves de 1P à 6P à St-Cergue ne peut être retenu. Des décisions ont été prises, un crédit d'étude qui a été voté au conseil communal d'Arzier au mois de février pour le projet de l'école à Le Muids, nous ne pouvons strictement pas revenir en arrière, ou alors il faudrait sortir du groupement scolaire. Nous nous sommes battus pour ne pas déplacer les enfants, mais ce sont les exigences pédagogiques qui priment. Nous avons beaucoup de difficultés à trouver des enseignants à St-Cergue, parce que St-Cergue est le bout du monde pour les gens de la plaine.

Le directeur des écoles nous a rappelé que si nous avions des places de parking sous-terraines cela pourrait inciter les gens à être moins défavorables à venir à St-Cergue. Si l'on prend l'exemple de l'UAPE, nous avons quasiment que des éducatrices françaises.

La présidente remercie Mme Danièle André et passe la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard, municipal prend la parole

Accessoirement je suis aussi membre du CODIR, du comité de direction de l'AISGE, qui rappelons-le, va être le propriétaire de l'école. Donc en tant que membre du CODIR je peux avoir certaines exigences, il ne faut pas oublier que l'AISGE c'est St-Cergue mais aussi quatre autres communes, qui développent un projet pédagogique scolaire cohérent, qui doit être conforme à HARMOS. Evidemment nous pouvons essayer de faire notre propre système scolaire St-Cerguois. Malheureusement cela ne se passe pas comme ça. On dit souvent que l'enfer est pavé de bonnes intentions, je pense que nous avons un exemple ici.

Je pense que le projet parfait n'existe pas, mais c'est certain que si nous regardons les exigences aujourd'hui qui sont demandées par l'état de l'enseignement obligatoire, ce n'est pas que quatre ou six classes qu'il faut, comme l'a dit Mme Danièle André, il faut aussi des salles de dégagement que vous voyez à la page 2. La réflexion qui vient déjà après 18 mois d'un premier préavis qui a été arrêté à l'époque. Aujourd'hui il faut aller de l'avant, nous avons beaucoup réfléchi et oui évidemment que les projets sont toujours perfectibles mais avec des projets parfaits nous risquons d'avoir nos enfants adultes attendant encore une école pour leurs enfants. Ce que je propose c'est que le conseil communal s'unisse avec la municipalité sur ce préavis, parce que les gens de St-Cergue attendent depuis des années des structures scolaires de niveau que nos enfants attendent.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

Q : M. Gerhard Odermatt prend la parole

Je suis évidemment en faveur de ce préavis. J'ai bien compris que le bâtiment à construire sera acheté, par la suite, par l'AISGE. Ma question est, est-ce que l'AISGE a déjà signé pour le rachat de l'école ?

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Pierre Graber, municipal

R : M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Oui, ils ont déjà signé une convention de rachat de l'école de St-Cergue.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Murielle Jelk

Q : Mme Murielle Jelk prend la parole

Nous avons été conviés par la commission de développement le 2 février dernier pour avoir une discussion avec toutes les associations de la commune, nous demandant quels étaient nos besoins etc. Dans toutes les sociétés il y avait un réel besoin d'emplacement pour stocker du matériel pour les entreprises. Est-ce qu'il serait possible de prévoir dans ce nouveau bâtiment un endroit destiné aux différentes associations qui auraient besoin d'emplacement?

La présidente remercie Mme Murielle Jelk et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

R : M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Oui nous y avons réfléchi et le parking permettrait de faire des emplacements de caves, de chaufferie, ou pour la voirie.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Q : Mme Christiane Maillefer prend la parole

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Mme Danièle André en particulier sur la proximité de cette école. Nous en avons discuté en commission ad hoc et cette proximité permettrait de réels avantages et bénéfices aussi bien pour les élèves mais aussi pour toutes les infrastructures, nettoyages etc. Ce passage au sec est vraiment très important.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

R : M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Oui nous allons en tenir compte et nous le mettons dans le cahier des charges. Nous voulons agrandir la place des fêtes, avec les préaux de l'école cela va agrandir la place des fêtes. Ce serait peut-être nécessaire d'avoir un passage sous-terrain pour les enfants, sous la place des fêtes.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Anny Graber

Q : Mme Anny Graber prend la parole

Une question par rapport à la superficie, l'avancée que cela ferait sur le Vallon et la hauteur ?

La présidente remercie Mme Anny Graber et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

R : M. Pierre Graber, municipal prend la parole

C'est le but de l'étude, la hauteur nous ne savons pas si ce sera 2 ou 3 étages et la superficie c'est à peu près 1000m2 à répartir sur 2 ou 3 étages.

La présidente remercie M. Pierre Graber

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion, lit les conclusions du préavis 01/2015 et passe au vote relatif au Préavis N° 01/2015 - Demande de CHF 1'068'000.- (TTC) destiné à financer les frais d'études jusqu'au crédit de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une école, une UAPE, un parking sous-terrain et une centrale de chauffage à distance à bois tel que présenté:

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver la demande de crédit de CHF 1'068'000.- (TTC) destiné à financer les frais d'études jusqu'au crédit de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une école, une UAPE, un parking sous-terrain et une centrale de chauffage à distance à bois - Préavis N° 01/2015 par :

**38 voix pour
0 voix contre
2 abstentions**

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit de CHF 180'000.- (TTC) pour la révision du plan directeur communal (PDCom), du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement.

La présidente donne la parole à la municipalité.

M. Paul Ménard, municipal

Notre dernier PGA date de près de 20 ans, la loi nous impose de le remettre à jour. Dans un contexte difficile qui est la mise en place de la loi sur l'aménagement du territoire, entré en vigueur depuis le 1^{er} mai. La règle générale de cette loi, impose que les surfaces totales des zones à bâtir légalisées dans le canton ne doivent pas augmenter. Tout nouveau classement dans la zone à bâtir dès le 1^{er} mai 2014 doit être compensé par le déclassement simultané d'un terrain de surface équivalent.

Au cours du mois d'octobre 2014, la municipalité, à la demande du canton, a fait le relevé de l'ensemble des zones à bâtir. Aujourd'hui, selon l'application PGA, nous avons 8,5 fois trop de surfaces à bâtir. L'autre contexte dans lesquels nous devons faire ce PGA c'est la mesure B11 du plan directeur cantonal. Cette mesure s'adresse aux populations dans les centres cantonaux et régionaux. St-Cergue est un centre régional et cantonal du canton de Vaud. Près de cette gare nous avons 500 mètres de rayon où la croissance de la population devrait être concentrée. L'autre chose c'est que la commune de St-Cergue a fait face à une forte croissance au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, nous sommes près de 2500 personnes, ce qui ne correspond pas au PGA qui a été adopté il y a une vingtaine d'années. Nous devons réfléchir tous ensemble, la municipalité, le conseil communal ainsi que la population comment nous envisageons notre commune ces vingt prochaines années. Voulons-nous avoir encore des bâtiments de quatre étages ? Ce genre de question sera posé.

L'importance de ce PGA se situe dans ce contexte général, où l'ensemble des communes de la région du canton de Vaud sont en train de remettre à jour ce PGA. Il y a aussi la révision du règlement de construction.

Vous avez dans la procédure du plan directeur général deux grands niveaux, la révision du plan directeur communal avec à la fin l'échéancier, le projet était prévu dans l'échéancier au 1^{er} janvier et repousser au mois d'avril si vous accepter ce préavis. Les CHF 200'000.- correspondent aux études qui sont faites dans les autres communes. Sachez que les communes d'Arzier, Bassins, Genolier, Trélex et Givrins sont en train de finaliser le leur, pour notre part nous en sommes qu'au commencement. La deuxième étape, après le démarage des besoins et du futur, nous allons démarrer le plan général d'aménagement pour en finir, nous l'espérons, dans le courant 2017 nous puissions avoir un nouvel PDCom et PGA avec les règlements qui y sont associés.

Cette révision se fait aujourd'hui dans des conditions très, 2017 c'est donc l'objectif très optimiste de cette révision. Il est urgent de décider ce que nous voulons comme développement de commune pour le futur.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à la commission des finances

M. Gabriel Galibourg prend la parole

Nous n'avons pas grand-chose à rajouter. Nous avons étudié des plans directeurs dans d'autres communes, au niveau de l'endettement financier notre situation est tout à fait comparable avec ce qui a été fait ailleurs. Nous conseillons vivement de soutenir ce préavis.

La présidente remercie M. Gabriel Galibourg et donne la parole à la commission d'urbanisme

M. Frédéric Flück prend la parole

M. Ménard a bien expliqué dans quelle configuration nous nous trouvons. Ceci nous a amené à deux réflexions. La première, nous sommes parmi les communes qui entamons le travail avec du retard mais avec l'avantage de voir ce qui se passe dans les communes voisines et proches dans des configurations similaires car la LAT, dans son application pour le développement de ces nouveaux PGA, va imposer un certain nombre de choses

et il y aura des répercussions et des conséquences et nous aurons l'avantage de voir ce qui se passe autour afin de pouvoir le gérer de la meilleure manière pour notre commune. Pour savoir ce que nous devons faire dans notre commune dans les vingt prochaines années, il faut que tous ensemble, par les démarches explicatives qui vont être organisées, l'on sache ce que l'on veut être comme commune, c'est cette vision là qu'il faudra définir, que la municipalité devra, de par son action, proposer, initier et mettre en œuvre dans ce PGA. Il faudra connaître cette vision pour pouvoir ensuite développer ces PGA. Nous recommandons l'acceptation de ce préavis car cela fait déjà depuis le début de la législature que la commission d'urbanisme discute avec la municipalité sur la mise en chantier de ce travail, sachant qu'il faut être prudent afin de ne pas commettre d'erreur.

La présidente remercie M. Frédéric Flück et ouvre la discussion sur ce préavis, elle donne la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen prend la parole

J'aimerais apporter mon soutien à la commission d'urbanisme et à M. Paul Ménard. Il a été mentionné de faire participer tout le monde, il n'y a pas que la commission d'urbanisme qui doit y participer, il y a le village, les conseillers qui doivent aussi donner leur avis et les ateliers participatifs. Je pense que ce sera une excellente idée, un excellent moment pour dire aux habitants de St-Cergue voilà ce que l'on vous propose, que voulez-vous, êtes-vous d'accord ? Où est-ce que vous n'êtes pas d'accord. Le fait de faire participer les habitants de St-Cergue est primordial pour notre commune.

La présidente remercie M. Jean-François Christen

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion, lit les conclusions puis passe au vote relatif au Préavis N° 02/2015 - Demande de crédit de CHF 180'000.- (TTC) pour la révision du plan directeur communal (PDCom), du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le préavis N° 02/2015 à l'unanimité par : 40 voix pour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis 03/2015 – Demande de crédit de CHF 111'000.- (TTC) destiné au remplacement du tracteur pour la voirie.

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal

Cet objet figure dans le plan d'investissement pour 2015, il n'y a pas beaucoup d'échelonnement entre la fraiseuse et ce tracteur, mais ce tracteur est un tas de rouille et il est urgent de le remplacer.

Nous avons besoin d'une somme de CHF 111'000.- ce qui correspond au plan d'investissement, nous avons eu la chance de bénéficier d'un rabais de CHF 12'500.-, du fait que le franc suisse a pris de la valeur ces derniers temps et de CHF 2'900.- pour les agrégats. Nous savons que le rabais sera un peu moins important dû au taux de change de l'euro et nous devons probablement dépenser quelques milliers de francs en plus.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à la commission des finances.

M. Didier Guichard prend la parole

Pas d'autre commentaire à ajouter si ce n'est que d'accepter ce préavis tel que présenté.

La présidente remercie M. Didier Guichard et ouvre la discussion, elle donne la parole à M. Georges Chatelain

M. Georges Chatelain prend la parole

Je suis un peu étonné par rapport au nombre d'années de ce tracteur. Nous ne pouvons pas parler en nombre d'années mais en nombre d'heures de travail. Ce qui est important pour un tracteur agricole ou une machine de chantier ce n'est pas le nombre d'années mais le nombre d'heures de travail du véhicule. Il faut savoir que dans ce genre de machines il y a un compteur kilométrique, qui ne sert pratiquement à rien, et un compteur d'heures de travail. Il n'y aucune mention d'heures de travail pour ce tracteur. La corrosion ce n'est pas un problème, si le véhicule a peu d'heures de travail qui soit rouillé ou pas il sera encore en bon état, je vous parle en connaissance de cause.

La présidente remercie M. Georges Chatelain et donne la parole à M. Arnaud André

M. Arnaud André prend la parole

En effet, je suis bien placé pour en parler. Actuellement le tracteur a passé 4000 heures de déneigement, en grande partie, sur les tracteurs il faut savoir que les heures de déneigements sont les plus mauvaises heures sur un véhicule. Le stade de la rouille est dépassé, nous en sommes aux trous dans la carrosserie.

La présidente remercie M. Arnaud André

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion, lit les conclusions et passe au vote relatif au Préavis N° 03/2015 – Demande de crédit de CHF 111'000.- (TTC) destiné au remplacement du tracteur pour la voirie tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le préavis N° 03/2015 par :

**38 voix pour
1 voix contre
1 abstention**

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 04/2015 – Adoption du projet d'aménagement de trottoirs le long de la route de France RC 19-B-P et réorganisation de la place devant la caserne des pompiers. Servitudes de passage public nécessaires à la réalisation des travaux.

La secrétaire distribue le préavis N° 04/2015.

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal

Je remercie la présidente ainsi que la commission d'urbanisme qui ont accepté de remettre ce préavis dans le pipeline pour ce conseil.

Pour nous, il était important que les travaux soient faits au printemps et cet été car si nous vous l'avions présenté au prochain conseil nous aurions pris le risque de ne pas pouvoir le faire cette année. Au vu de l'urgence, nous vous remercions d'avoir accepté de remettre ce préavis dans le circuit.

J'ajoute une parenthèse pourquoi nous avons dû retirer ce préavis. Nous avons eu une opposition d'un des riverains qui était juste à la limite de ce projet. Nous avons dû parlementer avec ce riverain et il a accepté de retirer son opposition, il y a 5 jours (mardi passé).

Je vous explique ce qu'est une servitude. Ce trottoir touche plusieurs propriétés privées et nous avons dû parlementer avec chacun des propriétaires qui vont devoir passer devant le notaire pour accepter ces servitudes afin de pouvoir entretenir leurs propriétés depuis le trottoir. Cela nous permet aussi d'utiliser un trottoir qui va longer leur propriété.

Lecture du préavis.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission d'urbanisme

M. Frédéric Flück prend la parole

Nous avons reçu ce préavis au mois de février qui a ensuite été retiré jusqu'à ce qu'il y ait une conciliation trouvée et le retrait de l'opposition.

M. Frédéric Flück lit le rapport de la commission d'urbanisme.

La présidente ouvre la discussion sur ce préavis et donne la parole à M. Jean-François Christen

Q : M. Jean-François Christen

Une question destinée à la municipalité. Est-ce que la presse reçoit l'ordre du jour avant nous?

R : La présidente répond par la négative

Q : M. Jean-François Christen

Il y a une dizaine de jours, dans le Journal de Côte, il y avait un petit article qui disait que le préavis N° 04, suite à une opposition, serait retiré de cette séance.

R : La présidente répond avoir vu l'article en question et mentionne que cette information ne vient pas du bureau du conseil. L'ordre du jour est envoyé par email pour les conseillers qui l'ont souhaité et par courrier pour les autres, le jour même ou le surlendemain, le webmaster publie ces informations sur le site de la commune.

Q : M. Jean-François Christen

Je suis d'accord, mais l'article est paru avant.

R : La présidente répond que pour ce qui concerne le bureau rien n'est communiqué avant l'envoi aux conseillers. Si un conseiller l'a fait avant, je ne sais pas comment il a pu le faire et pour ce qui est de la municipalité ou de la présidente, cela ne vient pas de nous.

Q : M. Jean-François Christen

Je pose juste la question car cela me paraît bizarre que la presse soit au courant avant les municipaux et les conseillers

R : La présidente répond qu'elle comprend mais qu'elle n'a malheureusement pas de réponse à sa question

Q : M. Jean-François Christen

Cela pourrait-il venir de l'opposant ?

R : Peut-être répond **la présidente**

Info : M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber suppose que cela viendrait, peut-être, de l'enquête publique, du pilier public.

Q : M. Jean-François Christen

L'enquête publique ne mentionne pas que ce préavis sera retiré de l'ordre du jour.

R : La présidente répond que si l'on suit la logique, tout le monde a accès à l'enquête publique, l'opposition n'est pas marquée sur cette enquête, est-ce que, supposons, quelqu'un aurait pu aller donner des informations. Je vais essayer d'obtenir plus d'informations auprès du journal et vous les communiquerai au plus vite.

La présidente remercie M. Jean-François Christen et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

Info : M. Pierre-André Scheidegger

Il me semble avoir lu, dans cet article, qu'il y avait juste une opposition au projet du trottoir.

La présidente mentionne avoir classé cet article, elle regardera plus en détails pour donner une réponse au plus tard lors du prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion, lit les conclusions et passe au vote relatif au Préavis N° 04/2015 – Adoption du projet d'aménagement de trottoirs le long de la route de France RC 19-B-P et réorganisation de la place devant la caserne de pompiers. Servitudes de passage public nécessaires à la réalisation de travaux.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le préavis N° 04/2015 à l'unanimité par : 40 voix pour

■ Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis N° 05/2015 – Demande de prêt de maximum CHF 100'000.- sur une année pour la Société Télédôle SA au taux de 1,5%

La présidente lit l'art. 55 du règlement du conseil communal concernant la réclusion. Elle mentionne s'être renseignée concernant les actionnaires privés de Télédôle SA. Malheureusement le registre des actionnaires et propriétaires n'est pas accessible. Cela dit, si parmi vous, spontanément, quelqu'un l'est, il peut tout simplement se récuser. Nous vous faisons confiance.

Mme Amandine Lohri demande la parole.

La présidente donne la parole à Mme Amandine Lohri.

Mme Amandine Lohri prend la parole et se récuse.

M. Pierre-André Scheidegger demande la parole.

La présidente donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Pierre-André Scheidegger prend la parole et se récuse.

La présidente les informe qu'ils auront le droit de parole mais n'auront pas le droit de vote.

La présidente les remercie et donne la parole à la municipalité

Mme Cornélia Gallay, syndique

Ce préavis concernant Télédôle va, je l'espère, ouvrir une discussion animée, puisque la commission des finances a fait un rapport négatif.

Télédôle SA s'occupe d'un site régional, le massif de la Dôle, mais s'occupe également du site et de nos pistes de ski de St-Cergue. Elle a fait une demande d'aide car elle est manquée de liquidité pour son fonctionnement, l'exploitation et non pas pour les investissements tels que réalisations de télésièges ou des pistes etc.

Télédôle SA a la particularité d'être une société qui est propriétaire et exploitante ce qui crée certains problèmes puisque l'on voit qu'il n'a pas été possible de constituer un fond de réserves ou fond de régulation, parce qu'elle doit amortir et rembourser les emprunts. Elle a un taux de couverture de 90% pour l'exploitation, ce qui est très important, en comparaison avec d'autres stations, qui elles avoisinent 20% et où les collectivités publiques financent l'exploitation.

Depuis novembre 2014, il y a eu la constitution d'un groupe de travail, initié et proposé par Télédôle et le conseil régional conjointement. Les participants de ce groupe sont 2 représentants de Télédôle, le président et le directeur et 2 représentants du conseil régional, le secrétaire général et le membre du CODIR en charge du tourisme, et ceux-ci travaillent également avec la société Sogestar et ce depuis novembre 2014. Ils travaillent sur un nouveau modèle et ils ont été voir comment cela se passait dans d'autres stations du même type, le délai fixé pour faire une proposition est juin 2015 pour l'assemblée générale des actionnaires de Télédôle.

A l'instar de la station des Rousses, la plus part des stations fonctionnent en deux parties, une société qui est propriétaire, qui apporte le financement, et une société d'exploitation.

TéléDôle a fait une demande de soutien de CHF 4.- par habitant, nous avons 54 communes qui ont reçu cette demande dont 38 ont répondu positivement et 2 qui ont refusé la participation. La somme demandée était de CHF 350'000.- au départ et la somme rentrée actuellement est de CHF 250'000.-, il manque donc une somme de CHF 100'000.- sur la demande d'aide. Par contre les autres communes ne se sont pas prononcées, Nyon fait partie de celles qui n'ont pas encore répondu et c'est une somme qui avoisine les CHF 50'000.-

A ce jour, vous l'avez peut-être lu dans la presse, les trois employés ont été licenciés pour le 30 avril afin d'éviter une faillite et avec l'aide qui a été octroyée jusqu'à maintenant ainsi que le bon mois de février qu'il y a eu, les salaires sont assurés jusqu'à fin mars mais malheureusement pas plus loin.

Si le financement n'est pas assuré rapidement nous allons en direction d'une faillite et si nous n'arrivons pas à assurer le financement pour le personnel fixe, ce qui sera le cas dès le 1^{er} mai, il n'y aura plus de chef d'exploitation ce qui veut dire que la prochaine saison ne pourra pas démarrer. Il y aura aussi un risque concret de démantèlement des installations, nous nous souvenons que certaines installations ont été démantelées très rapidement, cela serait vraiment catastrophique si un télésiège, quasiment neuf, devait être démonté rapidement.

Je rappelle que le conseil régional ne participe pas financièrement au fonctionnement ou à l'exploitation, que ce soit TéléDôle ou d'autres modèles. Le but du conseil régional est principalement d'aider à la réalisation donc au financement des investissements de constructions, dans ce cas-là c'est une aide directe des communes qui a été demandée.

Par contre le conseil régional a envoyé un courrier directement aux communes en soutenant la démarche et participe activement au projet du nouveau modèle.

Pour la commune les CHF 100'000.- représente une somme, mais elle est supportable pour nos finances et il n'y aura pas d'incidence sur d'autres projets.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que nous avons quand même un certain nombre d'avantages, des pistes de ski dans le village, ce que d'autres communes n'ont pas. Le site régional est à moins de 20 minutes, il y a un rabais de 50% pour les communes territoriales sur les tarifs, nous avons les conditions d'une station, des commerces ouverts plus longtemps, une animation. C'est une chance que notre commune possède. Nous avons également cette reconnaissance touristique au niveau cantonal et régional puisque nous sommes centre régional dans le plan directeur cantonal.

En conclusion, la municipalité incorpore et convainc que une aide urgente doit être apportée par St-Cergue et par les communes pour finir la saison et surtout pour préparer la saison suivante, sinon il n'y aura probablement plus de pistes à St-Cergue.

Nous sommes également convaincus que la commune se doit de soutenir le ski alpin et que cette activité phare de l'offre hivernale touristique. Il est indispensable de permettre au groupe de travail pour la gouvernance de mettre en place ce nouveau modèle, d'où la nécessité de ce préavis, et si les montants des autres communes ne suffisent pas afin d'apporter notre soutien.

J'aimerais saluer le travail de la commission des finances qui a fait un historique très complet sur les différentes dépenses que nous faisons et que nous avons faites pour le tourisme. Il est clair que durant certaines années nous avons beaucoup dépensé, par contre je pense que nous avons un beau retour.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à la commission des finances

M. Denis Berger prend la parole

Comme vient de le relever la syndique, nous avons un rapport exceptionnellement long, la plus grande partie est l'historique. Il nous a semblé nécessaire de vous informer sur le passé de TéléDôle et de ses relations avec la commune de St-Cergue puisque une proportion, non négligeable, d'entre vous ne faisait pas partie des précédentes législatures.

Suite à cet historique, nous avons publié les deux tableaux qui nous permettent de voir que la commune de St-Cergue, depuis la création de TéléDôle, a déjà investi, à fond perdu, la somme de CHF 959'000.-.

De plus, chaque année, en finançant le tourisme régional, nous dépensons la somme d'environ CHF 200'000.-.

J'aimerais souligner le fait que, et la municipalité, et la commission des finances et vous-même en tant que conseiller communal, avez subi des pressions que nous estimons intolérables, par la publication dans la presse que ce préavis allait être présenté à ce conseil.

En effet, lors de discussions préalables avec la municipalité, nous avons reçu l'idée que ce préavis serait retiré si nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord avec la municipalité pour présenter un rapport positif. Nous ne savons pas qui a averti la presse, mais, c'est un fait, cela a été publié dans le Journal de la Côte du 20 février avec en titre « et la quête reprend pour la Dôle ».

La commission des finances doit se prononcer par une recommandation, positive ou négative, elle ne peut pas rester neutre. Elle doit le faire sans prendre en considération les questions émotionnelles, les questions politiques et ne doit tenir compte que de l'aspect financier du préavis.

Le point est le suivant : « est-il vraiment raisonnable de prêter à nouveau une somme hors de proportion avec celle demandée aux autres petites communes de la région à une société qui a déjà licencié ses employés permanents ? » Nous avons demandé des garanties, elles ne nous ont pas été données. Pour différentes raisons, TéléDôle étant une société anonyme mais qui dépend des communes, elle ne peut pas faire d'emprunt par elle-même, elle ne peut pas donner de garanties, et si elle part en faillite, c'est la totalité des actifs qui passe dans la masse en faillite. Par contre, il nous a été dit que, en cas de faillite, il y avait certainement des repreneurs des installations, entre autre le syndicat des Rousses, qui serait intéressé.

En conclusion, en tenant compte uniquement de l'aspect financier, nous sommes contraint de recommander à ce conseil communal de refuser ce préavis, parce que le tourisme est une question régionale et il n'est pas question que la population de St-Cergue continue à dépenser de l'argent pour TéléDôle, surtout dans ces proportions, alors que les autres communes ne le font pas.

Au début de l'année, la demande de prêt était de CHF 100'000.- pour St-Cergue ; à trois autres communes on ne leur demandait que CHF 50'000.-, et au conseil régional on ne demandait aussi que CHF 50'000.- pour couvrir les CHF 350'000.- nécessaires. Suite à la première discussion que l'on a eue avec la municipalité, il y a eu un changement de demande de TéléDôle, qui a alors demandé ces CHF 4.- par habitant, pour toutes les autres communes de la région ; c'était une des recommandations que la commission des finances avait faites à la municipalité, et suite à ceci, les autres communes sont entrées en matière. La commune de Nyon ainsi que d'autres communes moins importantes ne se sont pas encore prononcées mais la plupart ont déjà donné une réponse positive.

Pour quelle raison ce préavis reste-t-il ouvert ? Pourquoi la commune de St-Cergue devrait tout à coup, en plus de ce qu'elle a déjà payé ou décidé de payer, devrait-elle encore fournir CHF 100'000.- à cette société qui est au bord de la faillite ? Nous sommes contraints de recommander à ce conseil de refuser le préavis tel qu'il est présenté.

La présidente remercie M. Denis Berger

La secrétaire lit la lettre de M. Gilles Dascher

La présidente ouvre la discussion et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Mon propos est là pour soutenir le refus de la commission des finances. La commune a toujours dit « oui » à TéléDôle et je suis d'avis que la commune de St-Cergue doit continuer à dire « oui » à TéléDôle. Il faut rappeler que la commune a toujours financé TéléDôle et que la commune de St-Cergue doit continuer à financer TéléDôle. Jusque-là je pense que nous sommes en ligne avec ce qui a été dit jusqu'à présent. A partir de maintenant il faut tenir compte d'un changement de procédure avec la création du conseil régional. En effet, nous avons créé un conseil régional qui est là pour ce genre de situation et il faut rappeler que par le passé un financement entre la commune de St-Cergue et TéléDôle se passait en direct, avec la création du conseil régional se financement passe depuis la commune de St-Cergue au conseil régional et depuis le conseil régional à la société TéléDôle, d'ailleurs comme tout autre institution touristique dans notre région. C'est comme ça que cela devrait se passer. Le conseil régional, j'aimerais l'affirmer, étant donné que je suis le délégué du conseil communal de St-Cergue, dispose de tous les instruments nécessaires pour faire face à la crise de TéléDôle. Un prêt ou un investissement à fonds perdus, soyons précis, juridiquement nous parlons d'un prêt, en réalité lorsque nous analysons le bilan de la société TéléDôle nous parlons d'un prêt à fonds perdus, donc un investissement à fonds perdus par la commune de St-Cergue en direct n'est plus possible aujourd'hui. Quelles sont les pistes de solutions proposées par la commission des finances de St-Cergue, ce sont les CHF 4.- par habitant. Ce programme de CHF 4.- par habitant où un certain nombre de

communes ont déjà participé, la commune de St-Cergue a également décidé de participer et ceci est une bonne chose. La commune a également décidé de faire un don de cette somme-là, les CHF 4.- par habitant ne seront pas remboursables à St-Cergue. La piste de solution numéro 2 est le préavis. Au conseil régional il y a la possibilité, à tout moment, de présenter un préavis. La société TéléDôle, d'ailleurs, a déjà fait appel à cette procédure en demandant CHF 996'000.- pour l'aménagement des pistes du massif de la Dôle. Ce préavis a été présenté l'été dernier au conseil régional et a été approuvé par la majorité des communes. Un autre préavis, par exemple pour les CHF 100'000.-, est à tout moment possible, c'est peut-être un peu serré pour le prochain conseil régional du mois d'avril mais ceci aurait pu être agendé et il est certainement possible d'en préparer un pour la séance du mois de juin. La troisième piste de solution est le fond d'équipement touristique qui existe au sein du conseil régional. J'aimerais venir sur ce sujet afin de l'expliquer plus en détails. Le fond d'équipement touristique est un fond de réserves qui existe au conseil régional, c'est un fond de réserve qui est alimenté par les communes de notre district. La commune de St-Cergue alimente ce fond chaque année avec la somme de CHF 40'000.-. Le budget 2015 prévoit un montant de CHF 40'800.-, c'est ce que nous avons approuvé en décembre et les comptes 2013 font état d'un versement de CHF 41'300.-, montant que nous avons également approuvé. Donc chaque année la commune de St-Cergue verse un montant de CHF 40'000.- dans ce fond de réserve pour l'équipement touristique. Entre-temps, le solde de ce fond-là s'élève à CHF 1,4 million, c'est évidemment une somme qui dépasse largement la somme qui est demandée par TéléDôle, il est donc facile aujourd'hui pour le conseil régional de répondre directement à cette demande. Les autres fonds de réserve, il en existe plusieurs, sont listés ici : le fond d'investissement régional, le fond d'aide régulière régional, le fond d'équipement touristique, le fond de transports publics (fond qui est affecté) et la réserve générale donc il y a une multitude de fonds de réserve qui existe au sein du conseil régional. Ces fonds-là devraient être à disposition pour les urgences telles que la situation actuelle avec la société TéléDôle et je pense qu'il est important d'en faire appel.

Je soutiens le rapport de la commission des finances qui dit non au préavis, sinon la commune de St-Cergue paye deux fois, une fois nous cotisons dans le fond d'équipement touristique et une deuxième fois si nous acceptons ce soir le préavis de la municipalité.

J'aimerais également rappeler un changement important qui est intervenu ces dernières années. Aujourd'hui la commune de St-Cergue ne dispose plus d'aucune recette touristique, tous les revenus touristiques de la commune de St-Cergue ont été transférés à la région et les derniers qui ont été transférés sont les taxes de séjours, nous n'avons plus de revenu au niveau de la commune, par contre la commune continue d'assumer une partie importante des charges touristiques de la région et je pense notamment à l'office du tourisme, au ski de fond qui chaque année sont une charge ou un déficit. Si l'on résume les chiffres, c'est CHF 200'000.- que la commune de St-Cergue paye chaque année pour le développement touristique.

En conclusion, je voudrais dire qu'avec cette méthode que nous avons choisie de créer le conseil régional, de faire en sorte que St-Cergue contribue et contribue même grandement mais surtout financièrement, la commune de St-Cergue s'engage véritablement en faveur d'une solution durable ensemble avec la région en faveur de TéléDôle. Je pense que c'est ici dans la salle « oui » pour tout le monde à TéléDôle mais c'est « non » au préavis de ce soir pour les raisons que j'ai indiqué, dans ce sens-là je soutiens le rapport de la commission des finances.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Je rebondis sur les différents éléments que M. Odermatt a présentés et je pense qu'il serait utile que l'on reprenne ce fond d'équipement touristique puisqu'à mon avis il y a des imprécisions et des éléments qui ne sont pas tout à fait justes. Ce fond régional d'équipement touristique sert au financement d'équipement touristique d'importance régionale sur le district de Nyon. Il a été instauré par la mise en place d'un mécanisme régional de taxe de séjour et de taxe sur les résidences secondaires et a été adopté par le conseil intercommunal le 4 octobre 2007 et par la commune de St-Cergue en 2006. L'affectation de cette taxe de séjour prévoit que 15% des taxes de séjour restent dans les communes pour des aménagements et des projets locaux, que 85% de la totalité des taxes sont versées sur le compte taxe de séjour du conseil communal.

et 10% sont affectés au financement de projets à caractère touristique. Quelques pourcentages sont montrés à l'écran, à savoir : 15% pour les communes, 42.5% pour le FRET, 34% pour la promotion NRT et 8.5% pour les projets touristiques. Certaines communes, dont St-Cergue, à la demande ont modifiés et ont encore contribué d'une façon supplémentaire, ce qui correspond à 7,5%. Les 15% de la commune ont été réduit à 7.5% afin d'augmenter le fond de promotion NRT, qui actuellement est de 45% et les projets touristiques restant les mêmes ainsi que le FRET. Le FRET a un règlement qui dit que la contribution du FRET est destinée à l'achat, à la réalisation, à la rénovation et à la transformation d'équipements touristiques, à l'exclusion de l'entretien courant. Il y a des conditions qui sont émises, critères d'intérêt régional, implication des communes concernées et porteur de projet. Le FRET ne finance pas d'exploitation ni un manque de liquidité, nous avons des projets d'investissements pour lesquels ce fond a été créé, ce sont les investissements, nivellement des pistes, reprise de la dette LDR, zone d'accueil des Dappes, Maison de la nature à la Givrine, parking de la Givrine, patinoire touristique à St-Cergue etc. Si l'on veut modifier l'utilisation de ce fond, il faut changer les règles et actuellement le but du conseil régional est principalement investissement. C'est donc difficile de dire que le conseil régional actuellement bénéficie de ces outils donc la solution numéro 3 doit être écartée, la piste numéro 2 d'un préavis peut être faite mais elle est difficilement défendable car le jour où nous faisons de l'aide à l'exploitation, il est clair que d'autres sociétés viendront également, le but aujourd'hui est que tant que nous avons cette société Télédôle qui a l'exploitation et les investissements sous le même chapeau c'est encore les communes qui doivent contribuer directement. Par contre la piste numéro 1 c'est une piste possible, de dire que la commune de St-Cergue fait comme toutes les autres communes, à savoir, payer les CHF 4.- par habitant. Nous sommes convaincus que la commune de St-Cergue a quand même sa carte à jouer, nous avons certains avantages et qu'il faut avoir des porteurs de projets sur un avenir touristique.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Je rebondis sur un des points soulevé par Mme la syndique si le conseil régional reprenait la dette de plusieurs millions, ce serait un investissement, ce ne serait pas un financement des opérations, cela soulagerait suffisamment Télédôle pour qu'ils soient hors des chiffres rouges à long terme.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Effectivement, la reprise de la dette LDR faisait partie de la liste qui était sur le PIR qui est donc un des projets d'investissement du conseil régional. Il y a sur cette des projets qui existaient, tout un nombre d'investissements, dont ceux que j'ai cités.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Arnaud André

M. Arnaud André prend la parole

Je suis tout à fait d'accord avec M. Odermatt et la commission des finances de dire que c'est bien au conseil régional de soutenir Télédôle.

Je suis aussi d'accord que la municipalité doit forcer le conseil régional d'investir dans ce massif mais aussi M. Odermatt de faire le forcing puisque vous êtes délégué de la commune au sein conseil régional. Cependant, tout ceci n'est pas paroles d'avenir concernant le massif de la Dôle. Alors qu'aujourd'hui, nous ne parlons plus de faillite pour Télédôle, pourtant sans ces CHF 100'000.- Télédôle ne pourra pas effectuer les entretiens des installations cet été. Sans ces entretiens le massif ne pourra pas ouvrir l'hiver prochain. C'est donc une grosse perte pour notre village car les pistes de villages ne seront, elles, non plus pas ouvertes l'année prochaine, du coup plus de pistes nocturnes. Au vu des succès constatés cette année pour les forfaits fondue, je suis bien placé pour le voir, il serait dommage que cette tradition se perde. Je crois qu'il y a aussi un aspect politique dans l'application de ce prêt.

En effet, si nous n'acceptons pas ce préavis comment le conseil régional et les communes des alentours pourraient-ils reprendre aussi la charge financière dans les années à venir. Pouvez-vous imaginer St-Cergue sans le massif de la Dôle et sans les pistes du village ? Ce qui risque de se passer si les pistes n'ouvrent pas l'année

prochaine. Qui sera prêt à investir dans une station où les pistes sont restées fermées durant une année ?

La présidente remercie M. Arnaud André et passe la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat

Q : Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat prend la parole

Je n'ai pas vu dans le rapport de la commission des finances, bien que très complet, si en acceptant les CHF 100'000.- de prêt cela ferait basculer notre commune dans un risque financier?

La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et passe la parole à M. Denis Berger

R : M. Denis Berger prend la parole

Aux dires de la municipalité, non. Simplement, est-ce que vous, en tant que personne, iriez prêter CHF 100'000.- à une société qui est au bord de la faillite, qui a déjà licencié ses employés permanents ? Avec le risque de ne jamais être remboursé, parce que ce prêt suffira, peut-être, juste pour conclure la saison et ne pas aller en faillite ? Mais nous allons devoir recommencer l'année prochaine ! Il faut dire halte ! TéléDôle, ce n'est pas seulement St-Cergue, mais aussi la région. Je peux vous garantir que si nous acceptons la région ne rentrera pas en matière.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Info : Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Ce n'est pas possible de continuer chaque année cette situation. Le fait que NStCM se soit retiré de l'exploitation veut dire qu'il n'y pas d'exploitant pour la saison 2016-2017, il faut de toute façon trouver une solution. Cette solution est à l'étude. C'est donc, à 99%, on ne peut jamais être sûr, la dernière fois qu'il y a ce type de prêt. Dans un nouveau modèle de gouvernance, les communes devront participer à un fond de roulement. Il faudra créer ce fond. La Sogestar reçoit de la société qui finance, des fonds, pour le fonctionnement. Des stations suisses qui ont un taux de couverture de 20%, sont encore plus soutenues par les collectivités publiques. Le calcul serait que un fond de roulement de CHF 4.- par habitant par année permettrait de créer ce fond qui permettrait de palier à deux ans de mauvaises conditions d'enneigement.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Michel Gallay

Info : M. Michel Gallay prend la parole

Il s'agit d'une question d'un calcul de risque que nous encourons. Nous avons d'un côté le législatif du conseil régional avec M. Odermatt qui nous dit quelque chose et de l'autre côté nous avons l'exécutif qui nous dit autre chose. Ce qui est sûr c'est que la société TéléDôle est au bord de la faillite. On nous demande de prêter CHF 100'000.-, nous ne sommes pas sûr qu'ils nous soient remboursés mais une chose est sûre, qu'est-ce cela représente par rapport à notre budget communal ? Moins de 1%. Est-ce que l'on veut prendre le risque de perdre TéléDôle, de perdre nos pistes de ski pour un peu moins de 1% du budget communal, je pense que ceci n'est pas raisonnable. D'autre part, je vois l'image que cela va véhiculer dans les communes du dessous si ce préavis n'est pas accepté. Il se dira que St-Cergue a lâché TéléDôle, ce ne serait pas une bonne image. Je suis donc pour le préavis.

La présidente remercie M. Michel Gallay et passe la parole à Mme Amandine Lohri

Info : Mme Amandine Lohri prend la parole

Je suis bien contente d'être récusée car je n'aurai pas su quoi voter. Cela étant, je pense que c'est dommage que cela arrive maintenant au moment où TéléDôle est en train de se remettre en question, peut-être trop tard, oui mais il y a quand même eu une prise de conscience. La commune a, durant 10 ans, investi à perte près d'un million, CHF 100'000.- de plus ou de moins pour simplement permettre de basculer et de passer à quelque chose de plus cohérent. Est-ce vraiment un gros risque ? Ne pourrions-nous pas couper la poire en deux et investir un plus petit

montant. Pourquoi CHF 100'000.- ? St-Cergue est peut-être plus touché mais nous sommes aussi une commune ayant les reins moins solides que d'autres, et surtout nous avons déjà investi plus que les autres. Nous ne sommes peut-être pas obligé d'investir autant.

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger

Info : M. Pierre-André Scheidegger prend la parole

Je réponds à M. Berger par rapport à la réponse qu'il a donnée à Mme Borgeaud-dit-Avocat. Moi ce soir, je suis prêt à remettre la valeur de mes actions à fonds perdus à TéléDôle. Le jour où j'ai acheté mes actions, dites-vous bien que je n'ai pas fait un placement, je l'ai fait pour la région, pour mon village car je fais partir d'une minorité de St-Cerguois depuis ma naissance et je vais certainement y rester jusqu'à ma mort, contrairement à certains autres. Je pense que notre village il faut le défendre. Si nous refusons ce prêt ce soir, imaginez ce que les communes du bas vont dire. Pour CHF 100'000.- après tout ce que nous avons déjà mis, je rejoins les propos de Mme Lohri, je crois que nous ne sommes plus à CHF 100'000.- près. Le conseil régional ne bouge pas malgré leur promesse donc si nous n'acceptons pas ce préavis, TéléDôle n'ouvrira pas l'hiver prochain, les pylônes seront sciés car le concordat ne fait pas de cadeau.

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et passe la parole à M. Stéphane André

Info : M. Stéphane André prend la parole

Je rebondis sur les propos de M. Scheidegger et en tant qu'enfant du village, je n'ose même pas imaginer de voir les téléskis fermés. En parlant de fonds perdus et en voyant ce que nous coûte la gendarmerie pour le canton, pour n'avoir personne dans le village alors que nous avons voté, l'année dernière, pour la régionalisation des pompiers, je suis bien placé pour le savoir, c'est en fait juste pour payer les permanents qui sont Nyon et qui nous servent à rien. Au niveau de fonds perdus, à mon avis, nous en payons déjà pas mal mais au moins, à la différence, pour TéléDôle il y a quand même des retours pour le village entre les skis nocturnes, les restaurateurs et les commerçants. Je suis personnellement prêt à défendre les pistes du village.

La présidente remercie M. Stéphane André et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg

Info : Mme Karine Ringgenberg prend la parole

Je trouve important de soutenir la municipalité dans sa démarche. Il est important de donner un signal positif aux autres communes du bas et au conseil régional. Je pense que nous devons clairement nous positionner, ne serait-ce que pour les pistes du village, qui nous apporte quand même du monde. Je pense que la municipalité doit être soutenue et permettre à TéléDôle d'acquérir le statu d'infrastructure régionale pour arriver à gérer au mieux le massif de la Dôle. Si nous n'arrivons pas à récupérer les CHF 100'000.- et que TéléDôle se casse la figure, il y aura, peut-être, à un moment donné la possibilité de négocier pour récupérer les pistes de St-Cergue. Je suis pour ce préavis.

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg et passe la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat

Q : Mme Magali Borgeaud-dit-avocat prend la parole

J'ai été sensible par l'argument de Monsieur Denis Berger quand il a mentionné que St-Cergue prêterait CHF 100'000.- il n'y aurait pas forcément besoin d'offrir les CHF 4.- par habitant. Je me demandais si ce préavis ne pourrait pas être repoussé au conseil communal de juin pour laisser financer les autres communes et revenir avec un préavis mieux ciblé.

La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

R : Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Le préavis est un montant maximum et il est clairement dit que ces CHF 100'000.- étaient afin de pouvoir soutenir TéléDôle SA dans le cas où les montants octroyés par les autres communes ne suffisent pas à honorer les engagements, les salaires et les coûts ceci afin de permettre à la société de finaliser le modèle de gouvernance. Le but de St-Cergue n'est pas d'offrir CHF 100'000.- Nous étions prévu même de le réduire de CHF 9400.- (les CHF 4.- par habitant), finalement il fallait de toute façon passer devant le conseil communal, ce prêt-là a été demandé en tant que maximum. Par rapport au conseil régional, nous allons tout mettre en œuvre pour que la société soit reprise d'une autre façon et le fait que le conseil régional travaille en collaboration étroite avec le directeur et le président de TéléDôle est un gage qui devrait amener à une solution régionale dans le futur, c'est dans ce sens-là que nous essayons d'aller.

Nous n'allons pas pouvoir repousser le préavis à juin car le financement est assuré jusqu'à fin mars, nous avons une échéance. L'urgence est le manque de liquidités.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Denis Berger

Info : M. Denis Berger prend la parole

2 compléments par rapport à votre demande. La commission des finances a demandé des garanties sur ce prêt. Nous pensions que les installations du village pourraient être mises sous forme de garantie si le remboursement ne peut pas se faire. La réponse est négative car une faillite est en un bloc et c'est la masse en faillite qui est mise aux enchères.

Si vous regardez l'historique, toutes les demandes de TéléDôle ont toujours été faites dans l'urgence, c'est une stratégie qui est appliquée. A la fin de la saison, le conseil de direction se réunit en juin et ils ont les comptes en mai, ils savaient donc combien ils leur manquaient. Ils attendent toujours le mois de janvier, lors de l'assemblée des actionnaires pour dire qu'ils ont besoin d'argent pour boucler. C'est là qu'il y a un problème, si cette demande aurait été faite au mois de juin, nous aurions pu actionner le conseil régional, nous aurions pu avoir des séances supplémentaires sans devoir travailler dans l'urgence. Je trouve qu'il y a énormément de laisser aller à ce niveau de la part de la direction de TéléDôle, ou alors c'est stratégique.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

R : Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

On ne peut pas le dire comme ça. Des budgets sont faits, tablés sur 100 jours d'ouverture. On ne peut pas prévoir s'il y aura de la neige ou pas et combien de jours seront ouverts. Le gros problème vient du fait que la société était propriétaire également de ses installations, elle n'a pas pu créer ce compte de réserves parce qu'elle avait d'autres éléments qu'elle devait financer.

Il est clair que certainement ils auraient pu anticiper, ce qu'ils ont fait d'une certaine manière, puisque depuis 2009 il fallait retirer ce prêt LDR des comptes de TéléDôle. Le PIR n'a pas été accepté, malheureusement c'est quelque chose qui n'a pas pu être fait.

Des démarches ont été prises, probablement pas assez radicales. Actuellement les démarches sont en cours depuis novembre dernier et d'après ce que j'ai entendu c'est positif. Le conseil d'administration et le conseil régional sont confiants dans le fait de trouver une solution. Pour revenir à ces garanties, je me suis renseignée pour savoir s'il est possible que l'on ait une garantie par rapport aux installations qui sont à St-Cergue. Au sujet de leur valeur réelle, chaque année il y a de la maintenance, de l'entretien donc nous ne pouvons pas estimer leur durée de vie, mais l'OFT qui chapeaute toutes ces infrastructures est très exigeant. Toutes les installations sont entretenues, donc à aucun moment il n'y a un stop qui a été émis sur n'importe laquelle des installations de TéléDôle. La planification a été faite pour supprimer certaines remontées pour créer le télésiège. Mais on ne peut dire combien de temps elles vont durer.

Si l'entretien est bon, toutes les installations, principalement les téléskis, peuvent encore fonctionner beaucoup d'années.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Daniel Velluz

Info : M. Daniel Velluz prend la parole

Que d'émotions... C'est un sujet très sensible. J'ai lu quelques chiffres, CHF 100'000.-, CHF Mio 1.- et entre-temps on nous parle de CHF 4.- par habitant. Si nous mettons à plat les deux rapports, les CHF 100'000.- correspondent à CHF 40.- par habitant de St-Cergue. Est-ce que pour CHF 40.- que j'investi, et pas sûr de récupérer, je suis d'accord de voir les enfants jouer, de rigoler avec les luges, de voir les parents, les gens, le trafic à l'intérieur du village vivre, parce que ces gens qui viennent font vivre le village. Personnellement je ne mettrai pas CHF 100'000.- dans une faillite mais par contre je mettrai CHF 40.- pour voir les enfants. C'est très émotionnel et je ne sais pas encore ce que je vais voter. CHF 40.- par personne pour la vie de la commune, de la région je pense que cela est faisable.

La présidente remercie M. Daniel Velluz et passe la parole à M. Yvan Demierre

Info : M. Yvan Demierre prend la parole

Tout comme M. Velluz je ne sais pas non plus ce que je vais voter car franchement nous entendons de bons arguments des deux côtés. Je voudrais pousser la réflexion un peu plus loin, en principe quand ça marche mal on nous dit que c'est à cause du mauvais enneigement et c'est généralement ça qui pose problème. Je ne sais pas si les prochaines saisons seront meilleures mais je me dis que ça serait bien de sauver TéléDôle. Par contre, il faut revoir tout le concept, peut-être faire d'autres chose, continuer à penser à l'ancienne. Il n'est pas dit que l'on puisse continuer à faire la même chose ces prochaines années. Je suis convaincu que le climat change, peut-être lentement, oui j'aimerais bien sauver TéléDôle mais il faut penser différemment, je n'ai pas de solutions mais il faut penser à faire d'autres choses avec ces pistes.

La présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Michèle Möckel

Info : Mme Michèle Möckel prend la parole

Je ne suis pas une enfant de St-Cergue, je travaille à la gare, nous vendons des abonnements de ski, nous répondons aux clients qui vont à la Dôle donc je travaille indirectement un petit peu pour TéléDôle. Je me sens quand même concernée et me tiens au courant. Quelque chose me surprend quand même c'est que lorsqu'il manque de neige les gens sont très agressifs, ils nous appellent pour savoir quand est-ce que le téléski va ouvrir, c'est un scandale quand ce ne soit pas ouvert et dès que c'est ouvert les gens sont heureux, ils appellent ils sont contents, ils veulent savoir si il y a du soleil. Ces gens ne sont pas forcément de St-Cergue, ils se sont déplacés en septembre, octobre ou novembre pour acheter des abonnements, certes, pas très cher mais sans aucune garantie qu'il y ait de la neige à la Dôle. Ils sont montés acheter un abonnement à fond perdu. Je pense, effectivement, que ces gens y tiennent à la Dôle. Je pense que si nous voulons continuer à développer le village, si nous voulons dire que nous sommes une station, il faut tenir compte de l'attachement des gens à ce domaine, à cette région, il faut y réfléchir. Pour le bonheur que ces gens ont à venir dans notre région, il faut penser à notre engagement vis-à-vis d'eux et surtout à ce fond perdu, est-ce le pire des fonds perdus ? Je pense que ça vaut la peine d'y réfléchir.

La présidente remercie Mme Michèle Möckel et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

Info : M. Gerhard Odermatt prend la parole

Nous sommes aujourd'hui le 17 mars 2015, essayons de nous projeter dans une année, le 17 mars 2016. La société TéléDôle existera encore, tout simplement parce que nous aurons trouvé une solution. Aujourd'hui nous sommes déjà d'accord que la région paye les investissements, dans les faits, il ne faut pas être bureaucratique, il faut être pragmatique. Lorsque l'on a des fonds de réserve à plusieurs millions et que l'on nous dit que l'on peut les utiliser pour des investissements il faut les utiliser pour des investissements à fonds perdus. Si cela n'est pas possible, il faut alors modifier les règlements et le faire très rapidement. Autre élément, nous avons une tendance à discuter ce soir, soit que la commune de St-Cergue paye ces CHF 100'000.- ou alors c'est la faillite. Ce n'est pas la question qui nous est posée. Sans les CHF 100'000.- de la commune de St-

Cergue, la société TéléDôle ne fera pas faillite. Elle va retrouver un repreneur si la région n'assume pas ses responsabilités. Mesdames et messieurs, ce qui va se passer après le vote négatif de St-Cergue ce soir, c'est que la région va se faire remonter les bretelles, la région avec tous ses groupes de travail et toute la bureaucratie qui existe là-bas, va enfin essayer d'accélérer ce projet TéléDôle et va ouvrir le porte-monnaie avec les différentes possibilités que j'ai présenté. Ces pistes de solutions-là sont pragmatiques et c'est peut-être, juridiquement, un règlement ou une lettre qui contredit aujourd'hui une ou l'autre des choses. Mais il est toujours simple de sortir un article qui contredit quelque chose. Sachez que ce soir nous votons plutôt est-ce la commune de St-Cergue qui doit payer ces CHF 100'000.- ou est-ce la région ? Et si nous nous projetons dans une année cet argent-là est à fond perdu, si l'on veut payer cette somme aujourd'hui nous les auront perdu, si nous voulons les récupérer c'est la région qui nous les remboursera, alors demandons directement au conseil régional de le faire.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Pascal Uldry

Info: M. Pascal Uldry prend la parole

Je pense qu'il y a de la stratégie dans le vote de ce soir et je ne suis pas vraiment d'accord avec ce qui a été dit. Je pense que nous avons le choix de voter pour le préavis, de soutenir TéléDôle ou ne pas la soutenir. De dire que nous allons voir ce que feront les autres et que c'est à eux de faire ce que nous ne voulons pas faire, je ne pense pas que cela puisse être une solution. Soit nous soutenons ou pas, mais n'attendons pas sur les autres.

La présidente remercie M. Pascal Uldry et passe la parole à M. Jean-Luc Bezençon

Q : M. Jean-Luc Bezençon prend la parole

Cette discussion est assez compliquée. J'ai une question à la commission des finances, Je comprends bien qu'il y a beaucoup d'argent au conseil régional malgré le PIR qui n'est pas passé mais j'aimerais comprendre. Si nous donnons CHF 100'000.- cela fera survivre TéléDôle suffisamment pour que l'on puisse réorganiser et redémarrer la société ? Et si St-Cergue ne donne pas cet argent, que va-t-il se passer ? Si le conseil régional fait l'oreille sourde, que va-t-il se passer ? Y aurait-il faillite ? Les CHF Mio 15 qui ont été investis sur les 20 dernières années seront vendus pour le franc symbolique au syndicat des Rousses, que va-t-il se passer ?

La présidente remercie M. Jean-Luc Bezençon et passe la parole à M. Denis Berger

R : M. Denis Berger prend la parole

La question a été posée à M. Natalini, qui est le président de TéléDôle, et il nous a répondu qu'il allait se battre jusqu'au bout et que si il fallait vendre TéléDôle au syndicat des Rousses il serait preneur parce que la station des Rousses et son syndicat ne peut pas tourner sans le massif de la Dôle. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il y aura une solution pour la pérennité du massif de la Dôle, de ses pistes et de ses installations et que nous essayons de ne pas rentrer du tout dans ces discussions émotionnelles, mais de rester sur le plan purement financier. La région a les moyens de financer, de boucher le trou, même s'il est grand, pour faire passer la fin de la saison.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à Mme Amandine Lohri

Q : Mme Amandine Lohri prend la parole

J'aimerais savoir, concrètement, comment la région est capable de le faire à temps ?

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

R : M. Gerhard Odermatt prend la parole

Je crois, nous pouvons le dire, très clairement et nous l'avons vu dans la présentation de Mme la syndique, la région a créé un groupe de travail au mois de

novembre 2014, il va délivrer ses résultats au mois de juin 2015, ils travaillent sur un projet, ce projet prend apparemment 8 mois et sera en mesure de délivrer ce résultat seulement au mois de juin. Comme vous le savez aussi, dans la gestion de projet, si vous donnez un délai de 8 mois vous aurez le résultat après 8 mois. Si vous donnez au même projet un délai de 4 mois vous aurez un résultat après 4 mois, ce n'est pas une surprise. C'est ce qui se passe actuellement avec la région. Le conseil régional, le comité de direction et tout le bureau du conseil régional est, nous ne pouvons pas le dire autrement, inactif. Ils se barricadent derrière des règlements, ils se barricadent derrière des paragraphes, ils se barricadent derrière des excuses pour ne pas venir en aide là où il y en a besoin, par exemple pour sauver TéléDôle. On attend et on espère que le conseil régional prenne le lead. C'est le problème général du tourisme dans notre district que personne ne soit disposé à prendre le lead. C'est très clairement une tâche pour la région.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à Mme Amandine Lohri

Q : Mme Amandine Lohri prend la parole

M. Odermatt, puisque vous êtes le représentant de notre conseil auprès du conseil régional, vous dites qu'ils sont inactifs donc, comment croire que la méthode de travail va changer et que tout soit fait à temps pour la prochaine ouverture.

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

R : M. Gerhard Odermatt prend la parole

Si nous avons le courage de dire non au préavis de ce soir, je peux vous assurer qu'à la région ça va « pêter » et ce dès demain, ils vont se réveiller et se mettre au travail, je peux vous le garantir.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à Mme Amandine Lohri

Q : Mme Amandine Lohri prend la parole

Je suis totalement en accord avec beaucoup de vos arguments. Il y a déjà beaucoup de communes qui ont déjà dit oui, pourquoi pensez-vous que le conseil régional va soudainement se plancher sur le projet parce que la commune de St-Cergue a refusé le prêt. Je ne pense pas que ce sera le cas.

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

R : M. Odermatt prend la parole

J'aimerais bien que Mme Gallay puisse aussi s'exprimer. Mme Gallay fait partie du comité de direction du conseil régional et je pense qu'il serait utile, non seulement au conseil intercommunal où j'assume la tâche de délégué, de venir un peu plus « poussif » aux séances mais aussi au comité de direction pour parler de ces éléments-là. La réalité aujourd'hui est la suivante, nous avons entendu dans la présentation de Mme la syndique, que le montant collecté est de CHF 250'000.- sur un besoin de CHF 350'000.-. Si la ville de Nyon dit oui nous n'avons plus besoin de discuter de la somme manquante de CHF 100'000.-, la tâche de la région n'est pas uniquement de dire que l'on doit donner de l'argent afin que TéléDôle puisse faire face aux problèmes de liquidité mais la région aujourd'hui doit, je reviens sur les propos de M. Demierre, venir avec un véritable business plan, qui n'existe pas aujourd'hui. Il y a une multitude d'études qui a été faite par le conseil d'administration qui ont rapporté CHF 0.-, les frais de vente et de marketing ont coûtés près de CHF 200'000.-, Télé-Dôle a quand même jeté l'argent par les fenêtres et aujourd'hui c'est à la région de dire stop il faut arrêter, faisons une véritable gouvernance touristique aussi avec TéléDôle. Cela passera uniquement par un changement radical des activités, c'est-à-dire, il faut avoir ces 100 à 110 jours d'ouverture par année, si nous ne les atteignons pas l'hiver il faut trouver une dizaine ou une quinzaine de jours en été, il faut développer d'autres activités, éventuellement développer d'autres activités au sommet, dans une moindre mesure, étant donné que l'on se situe dans une zone de protection de la nature, et

il faut simplement faire ce que tous les autres télésièges et autres télécabines qui sont à la même altitude font. Toutes les stations dans les Alpes vaudoises sont en train de diversifier, d'élargir leurs offres touristiques, c'est juste la société TéléDôle qui ne le fait pas pour le moment. Puisqu'elle ne le fait pas pour le moment, régulièrement tous les 3, 4 ans elle vient de toute urgence demander de l'argent à la commune de St-Cergue. Ce plan de gouvernance touristique est vraiment l'enjeu de TéléDôle et c'est là qu'il y a du travail à faire. Il est important que l'on rappelle à la région les responsabilités qu'ils ont prises avec la présidence du conseil régional, qu'on les réveille, qu'ils fassent leur travail et que nous décidions de voter non ce soir afin d'aider à aller dans la bonne direction. Comme je le disais avant, les installations existeront dans une année.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg

Info : Mme Karine Ringgenberg prend la parole

Je fais une remarque générale, il y a quelques mois en arrière lors de la présentation du projet de la patinoire, on nous a dit il faut refuser le projet, il faut développer les pistes de la Dôle, il faut développer le parc nordique sur la Givrine, il faut développer le tourisme doux sur St-Cergue et maintenant que l'on se projette sur 2016 nous allons refuser ce prêt et l'année prochaine on nous dira qu'il faut de l'argent pour aménager le centre nordique. En bas ils diront que nous avons refusé de participer à TéléDôle et maintenant ils nous demandent à nous de participer à quelque chose qui est chez eux, je ne trouve pas ça très logique, je pense qu'il faut continuer sur le massif de la Dôle pour pouvoir, par la suite, continuer à développer d'autres projets pour St-Cergue et sa région.

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg et passe la parole à M. Arnaud André

Info : M. Arnaud André prend la parole

Nous parlons du futur, je pense aussi qu'il y a beaucoup de choses à développer sur le massif de la Dôle mais avant de parler du futur, il faudrait être sûr de pouvoir parler de futur. Comme je l'ai dit avant, si il n'y a pas d'entretien cet été il n'y aura pas de futur.

La présidente remercie M. Arnaud André et passe la parole à M. Alexander James

Q : M. James Alexander prend la parole

M. Odermatt prétend que si nous votons non au préavis de ce soir cela va créer un électrochoc au conseil régional, j'accepte cette remarque. Est-ce possible de créer un électrochoc en votant oui au préavis, c'est-à-dire en mettant peut-être une condition qui soit provoquante pour que le conseil régional s'électrocute aussi. Je trouve un peu dommage que CHF 100'000.- soit à fonds perdus, nous aurions pu mettre dans le préavis quelque chose d'incitatif pour que les choses bougent.

La présidente remercie M. James Alexander et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

R : M. Gerhard Odermatt prend la parole

Effectivement cet argument nous l'avons entendu par le passé, si nous refusons le préavis ce soir, la région ne va plus rien payer cette année ou l'année prochaine. Cet argument nous l'avons entendu lors de la séance de présentation de la patinoire en décembre 2013 : si vous refusez la patinoire, la région ne va plus rien payer. C'était faux car en juin 2014 un million a été payé par le conseil régional pour l'aménagement des pistes de TéléDôle.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Yvan Demierre

Q : M. Yvan Demierre prend la parole

Quand est-ce que l'on va savoir si Nyon va être d'accord de participer ?

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à M. Yvan Demierre

Q : M. Yvan Demierre prend la parole

Quand est-ce que l'on va savoir si Nyon va être d'accord de participer ?

La présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

R : Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Cela dépend, si Nyon veut verser CHF 4.- par habitant, ce qui représente env. CHF 70'000.-, ils doivent passer par un préavis. La demande qui a été faite aux communes qui dépassait, avec les CHF 4.- par habitant, leur compétence municipale était de payer dans la mesure de leur compétence. Pour Nyon il s'agit de CHF 50'000.-, ce ne serait donc pas CHF 100'000.- qui serait apporté. Par rapport au conseil communal, il y a la peur aussi de différentes communes, que le conseil régional prenne trop de poids, trop de force. Nous avons toujours parlé du 4^{ème} pouvoir qui serait entre les communes et le canton, puisque la région est utilisée pour des financements qui peuvent être apportées aux communes, avec cette nouvelle loi sur le développement économique, il faut maintenant passer par la commune pour obtenir des financements. Ce 4^{ème} pouvoir qui serait entre les cantons et les communes fait peur, d'un autre côté les communes souhaitent garder leur autonomie et le conseil régional est aujourd'hui dans une situation où il est la plateforme, il est l'endroit où les communes qui veulent créer des projets viennent s'adresser et ils sont là pour fédérer, pour mettre ensemble toutes les communes. Le but de ce conseil régional c'est qu'il y ait des communes qui portent des projets, il faut qu'il y ait des gens qui soient intéressés. Nous l'avons remarqué lors des résultats sur la gouvernance touristique de la partie jurassienne entre St-Cergue et St-George. C'est qu'il y a beaucoup d'entité, beaucoup de personnes, beaucoup de communes qui alimentent différents fonds, et que cette coordination-là n'existe pas encore. Après-demain nous allons avoir la première séance sur le projet de la Givrine qui va aller dans le sens de voir si cette nouvelle gouvernance peut être mis en place, si l'on parle d'une gouvernance sur d'autres projets. Il est clair que TéléDôle est spéciale car c'est une société qui n'aura pas la même gouvernance que pour un projet comme la Givrine ou la patinoire, simplement du fait qu'ils sont soumis aux exigences de l'OFT parce qu'il y a des remontées mécaniques. C'est vrai que le conseil régional actuellement, au niveau du CODIR, discute de la meilleure façon de faire passer les projets. Nous l'avons vu lors du projet du 19 février lorsqu'il y a eu cette commission pour les investissements régionaux qui cherche une solution de financement pour toutes ces réalisations qu'on souhaite faire mais il n'y a pas encore de piste claire qui peut se dégager parce qu'il y a toujours un problème qui doit être résolu. C'est vrai que faire le procès du conseil régional alors que là nous devons prendre une décision pour TéléDôle qui est quelque chose de spécifique. Le conseil régional n'est pas là pour combler un manque de liquidité de TéléDôle. Peut-être faudrait-il faire une motion au conseil régional le 1^{er} avril pour activer un préavis de prêt pour TéléDôle.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion, lit les conclusions et passe au vote relatif au préavis N° 05/2015 – Demande de prêt de maximum CHF 100'000.- sur une année pour la Société TéléDôle SA au taux de 1,5% tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le préavis N° 05/2015 par :

**22 voix pour
10 voix contre
6 abstentions
2 récusations**

- **Point no 6 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion

La présidente rappelle aux commissions ad'hoc, de remettre les vacations avec leur rapport, signalant le nom du président de la commission, les dates, les heures et les membres. Le changement a été décidé depuis le début de cette année.

Le 2^{ème} tour des votations municipales aura lieu le 29 mars prochain, l'heure reste inchangée.

Le changement d'heure pour les votations sera modifié à partir du 14 juin lors des prochaines votations. **Le bureau, ainsi que la boîte aux lettres, seront ouverts de 10:00 à 11:00 au lieu de 10:00 à 12:00. Cette information sera communiquée dans le bulletin d'information communal.**

La présidente informe que la séance du conseil communal du 12 mai est annulée, le prochain conseil communal aura lieu le 23 juin 2015.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion.

La présidente clôt la séance à 23h41

La présidente



Maria Guichard



La secrétaire



Evelyne La Ferla